

Région : Occitanie / Département de l'Aveyron

Idéalement située au carrefour de deux départements ruraux et touristiques - l'Aveyron et le Lot -, la communauté de communes du Grand Villefranchois est une intercommunalité nouvelle regroupant 29 communes et près de 29 000 habitants, organisé autour d'une ville centre : Villefranche de Rouergue.

La communauté de communes du Grand Villefranchois anime un service mutualisé d'instruction du droit des sols pour le compte de 21 communes de son territoire.

Le service instructeur est rattaché à la Direction de l'aménagement et de la transition énergétique.

L'activité importante du service nécessite le recrutement d'un nouvel instructeur du droit des sols pour rejoindre l'équipe, par voie statutaire ou contractuelle.

Date prévisionnelle d'embauche : 01/03/2019

Entretiens prévus la semaine 3

Poste à temps complet - Rémunération statutaire + régime indemnitaire + avantages divers

Permis B impératif

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) **par mail uniquement sur l'adresse recrutement@cc-villefranchois.fr**

Référence de l'offre à citer en objet : "ADS"

ou par courrier

A l'attention de Monsieur Le Président de la Communauté de communes du Grand Villefranchois Service DRH

Chemin de treize pierres - BP421- 12204 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Date limite des candidatures : 31/12/2018

[INSTRUCTEUR\(RICE\) ADS - H/F - Réf. : ADS](#)

Catégorie C (adjoints administratifs, adjoints techniques)

Catégorie B (Rédacteur ou technicien 1^{er} grade)

MISSIONS :

Au sein d'une équipe de 3 instructeurs du droit des sols, l'instructeur conseille les collectivités en matière d'ADS et procède à l'instruction des autorisations d'occupation du sol.

ACTIVITES PRINCIPALES :

1-L'instructeur ADS est l'interlocuteur des collectivités et du public en matière de droit des sols :

- Se rend disponible pour répondre aux sollicitations des collectivités
- Assure un conseil auprès des pétitionnaires

2- L'instructeur ADS traite les autorisations d'occupation du sol :

- Il vérifie la recevabilité des demandes et procède à leur examen technique au vu de règles applicables
- Il définit et réalise les consultations nécessaires à l'instruction des dossiers
- Il rédige les projets d'arrêtés pour les maires
- Il fait remonter l'information en cas de dossiers posant problème

L'instructeur travaille dans un univers partenarial : il entretient des relations régulières avec les architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, concessionnaires réseaux, services partenaires (services déconcentrés de l'Etat, Architecte des Bâtiments de France,...).

ACTIVITES SECONDAIRES :

3- L'instructeur intervient dans le domaine des études :

- Transmet à la chargée de mission planification les problèmes posés par l'application du PLU en vigueur

4- L'instructeur participe à l'organisation, à l'animation et à la réflexion du service :

- Participe à des réunions internes au service
- Echange au sein des réunions métiers ADS

PROFIL RECHERCHE :

- Avoir le sens du travail en équipe.
- Faire preuve de rigueur et d'organisation.
- Aptitude à gérer les priorités, respecter les délais.
- Dynamisme, réactivité, disponibilité, discrétion.
- Autonomie.

Vous avez des connaissances en droit de l'urbanisme : formation en droit de l'urbanisme et/ou juridique, maîtrise du droit et des règles de l'urbanisme.

Vous savez vous repérer dans l'espace et sur plan : lecture de plan, lecture maîtrisée de la réglementation. Vous appréciez le travail en équipe.

Une expérience sur un poste similaire serait appréciée.